

# DEVENIR APPRENTI



## Qui peut devenir apprenti?

- Jeunes de 17 à 29 ans révolus
- L'apprenti en situation de handicap, quel que soit son âge
- Etre recruté par un employeur
- Etre inscrit au CFA via notre site Internet



## Quels sont les avantages?

- Signer un contrat de travail
- Recevoir un salaire
- Bénéficier d'une formation gratuite
- Valider un diplôme reconnu
- Apprendre un métier en entreprise
- Des congés payés grâce au statut de salarié
- Développer l'autonomie et l'employabilité
- S'assurer une insertion professionnelle facilitée
- Avoir une éventuelle prise en charge partielle de certains frais annexes (transport, etc.)
- Bénéficier de la prime d'activité (sous conditions)
- Bénéficier de certaines aides de la région
- Attribution d'une carte d'étudiant des métiers qui ouvre des réductions et des avantages dans de nombreux domaines



## Quelle rémunération?

Découvrez le tableau de rémunération des apprentis ici



Prendre son avenir en main !



Adresse GPS:  
Rue Guy Boulet  
60600 Fitz-James

Adresse Postale :  
2 Rue des Finets  
60600 Clermont



[www.ifsi-clermont60.fr](http://www.ifsi-clermont60.fr)



[www.instagram.com/ifsiclermont60](https://www.instagram.com/ifsiclermont60)

## Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi  
8h30 à 12h00  
13h00 à 16h30

Courriel: [ifsi@chi-clermont.fr](mailto:ifsi@chi-clermont.fr)

☎ 03.44.77.50.48 📍



03 20 91 79 79



[contact@afpc-formation.com](mailto:contact@afpc-formation.com)



PRENDRE SOIN  
DE VOTRE  
AVENIR

Institut de formation  
Soins Infirmiers  
&  
Aides-soignants

# En route vers l'apprentissage !



## ETRE APPRENTI INFIRMIER



### Durée de la formation

Une rentrée:

La première semaine de septembre

➤ 3 années de formation

**6 semestres validant 180 ECTS**

du grade Licence

2 semestres par années de formation

2 100 heures théoriques  
soit 35h/semaine

2 100 heures de stage  
soit 35h/semaine

### Sélection

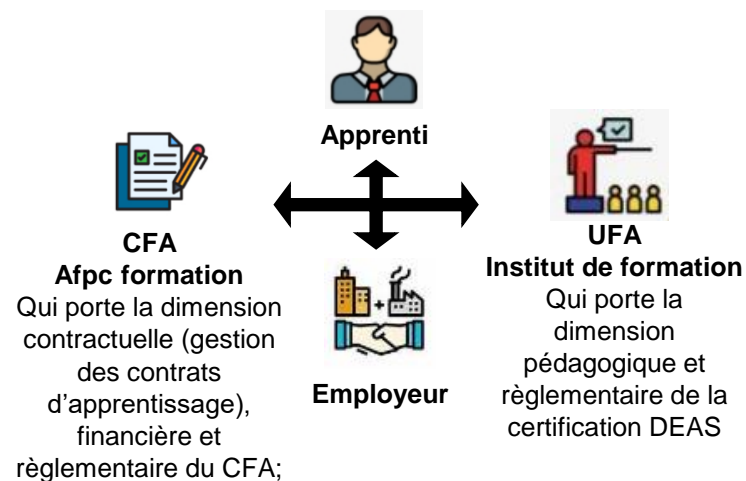
Vous êtes sélectionné sur PARCOURSUP  
à l'IFSI ET vous êtes titulaire d'un diplôme  
Aide soignant

Vous avez réussi les épreuves de la  
sélection FPC ET vous avez un diplôme  
Aide soignant

Vous êtes actuellement en 1<sup>ère</sup> année ou 2<sup>ème</sup>  
année de formation IDE  
et avez obtenu votre AFGSU II  
Vous avez validé votre L1 de formation et  
obtenu 48 ECTS dont 15 liés aux stages ainsi  
que les ECTS liés aux UE:  
2.10 S1 / 4.1 S1 / 5.1 S1 et 4.3 S2

Vous êtes éligible pour devenir apprenti à la  
rentrée sous condition d'être recruté par un  
employeur.

## LA FORMATION EN APPRENTISSAGE



### Pendant la formation IDE – AS

- L'apprenti infirmier réalise le nombre de semaines de formation théorique et de stage prévu par le référentiel de formation infirmier
- L'apprenti aide soignant réalise le nombre de semaines de formation théorique et de stage en lien avec son cursus antérieur dont l'organisation est en cours de réflexion
- Le reste du temps, l'apprenti est chez l'employeur et est suivi par un maître d'apprentissage désigné par l'employeur



### Demande d'inscription au CFA



Demande et dossier à  
faire directement en  
ligne

## ETRE APPRENTI AIDE SOIGNANT



### Durée de la formation

Une rentrée:

La dernière semaine du mois d'août

- 12 mois pour les cursus BAC ASSP
- Jusqu'à 18 mois pour les autres cursus

### Durée de la formation en CURSUS COMPLET

22 semaines de  
formation théorique  
soit 770 h  
soit 35h/semaine

22 semaines en stage  
réparties sur 4 périodes  
soit 770 h  
soit 35h/semaine

### Sélection

TROUVER UN  
EMPLOYEUR  
+  
Demande  
Après du CFA  
Sur le site Internet



**Validation** de votre  
dossier par le CFA  
et information  
auprès de l'UFA

**Inscription**  
administrative à  
faire auprès de  
l'IFAS

### QUALITÉS REQUISES

